

NOTICE INFORMATIVE DE SYNTHESE ACCESSIBILITE A L'INSTITUT D'ANGOULEME BATIMENT ADMINISTRATIF

L'établissement permet l'accessibilité à **tous les types de handicaps** (physiques, cognitifs, mentaux ou psychiques).

C'est ainsi que sont notamment pris en compte :

- Pour la déficience visuelle : des exigences en termes de guidage, de repérage et de qualité d'éclairage
- Pour la déficience intellectuelle : des exigences en termes de repérage et de qualité d'éclairage
- Pour la déficience motrice : des exigences spatiales, de stationnement et de circulation adaptés, de cheminement extérieur et intérieur, de qualité d'usage des portes et équipements.

INFORMATIONS D'ORDRE GENERAL

Risque Incendie :

- Accès sortie sur l'extérieur RDC
- Référent « aide à la personne en situation de handicap » : Virginie GENDRINEAU

ERP de type R 5^{ème} catégorie

Nombre de personnes accueillies maximum : 200 personnes

Services offerts :

Institut de formation sur un niveau : accueil, bureaux, 1 grande salle de cours, 6 salles de cours de taille moyenne, 1 salle de travaux pratiques, 1 salle de pause.

CHEMINEMENT EXTERIEUR

Eclairage extérieur au pourtour du bâtiment : luminaires en façades assurant un éclairage de 20 lux minimum.

Escalier principal (non accessible PMR) menant à l'entrée : équipé de bandes podotactiles et d'un marquage contrasté des contremarches.

STATIONNEMENT

Plusieurs places de stationnement PMR dans le parking : largeur = 3.30m revêtement en enrobés pente nulle et dévers <2%, marquage horizontal et vertical, éclairage mini 20lux des places, éclairage mini 50lux de la circulation menant au bâtiment.

ACCES AU BATIMENT

Depuis les places de stationnement, accès à l'entrée avec allée en pente et dévers < 2%. Ressaut < 2cm au droit de la courive. Porte double vitrée avec vantail journalier de 90 cm et seuil < 2cm.. Pas de contrôle d'accès.

ACCUEIL DU PUBLIC

Accessibilité des véhicules à l'intérieur de l'enceinte via un interphone adapté aux PMR.

Eclairage intérieur (salles et circulation) assurant un éclairage de 200 lux minimum.

CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES

Circulations conformes : largeur mini 140 cm, portes de 80 cm minimum, sol souple collé non glissant et sans reflet, éclairage de 100 lux.

PORTES, PORTIQUES ET SAS

Portes avec espaces de manœuvre conformes.

Portes intérieures non entièrement vitrées offrant un élément visuel contrasté.

LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC, ÉQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE

Dispositifs de commande entre 90 et 110 cm du sol.

SANITAIRES

SANITAIRES ACCESSIBLE EN FAUTEUIL : cuvette rehaussée avec barre d'appui, espaces d'usage et de retournement, lavabo adapté hauteur 85 cm avec espace 70cm x 30cm sous vasque, signalétique et barre de tirage sur porte.

SORTIES

SORTIES NORMALES = SORTIES DE SECOURS

DIMENSIONS DES LOCAUX ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES ET DES DISPOSITIFS DE COMMANDE UTILISABLES PAR LE PUBLIC :

- Guichets, banques d'accueil et d'information, caisses de paiement

Bureau de l'accueil complété par une tablette pouvant recevoir une personne en fauteuil : tablette à 80 cm du sol avec espace libre sous tablette de l.80 cm x prof.30 cm x ht.70 cm.

- Mobilier fixe, notamment tables, comptoirs, présentoirs, lits, appareils sanitaires isolés, fontaines

Mobilier libre dans toutes les salles.

- Appareils distributeurs, notamment distributeurs de boissons et denrées

Distributeur de boissons et denrées dans la salle de pause.

- Equipements et dispositifs de commande destinés au public, notamment dispositifs d'ouverture de portes, interrupteurs, commandes d'arrêt d'urgence, claviers...

Dispositifs existants non modifiés.

Dispositifs de commande neufs placés entre 90 et 110 cm du sol.

NATURE ET COULEUR DES MATÉRIAUX ET REVÊTEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS :

(Les matériaux doivent éviter toute gêne sonore ou visuelle, dans ce but ils doivent respecter certaines dispositions).

MATÉRIAUX EXISTANTS CONFORMES NON MODIFIÉS : sols de tons moyens, parois verticales colorées, plafonds blancs

DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE DES PARTIES COMMUNES :

Éclairage extérieur au pourtour du bâtiment avec horloge crépusculaire.

Éclairage intérieur avec interrupteur.

ETABLISSEMENTS OU INSTALLATIONS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS :

Mobilier libre dans toutes les salles.